

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (v.18/09/2025)

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L.6352-3 et suivants du Code du travail.

Il a pour objet de définir les règles générales et permanentes applicables aux stagiaires de l'organisme de formation BRAINUPDATE en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline, ainsi que de préciser les droits et obligations de chacun dans le cadre des formations.

Il s'applique à l'ensemble des stagiaires, qu'ils suivent une formation en distanciel ou en présentiel au domicile du client particulier.

En complément, l'organisme met à disposition des stagiaires des documents relatifs à la qualité de la formation, notamment la charte qualité accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap et les Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 2 – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En présentiel au domicile du stagiaire, chacun s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres au lieu.

En distanciel, le stagiaire doit veiller à l'ergonomie de son poste de travail et à la stabilité de sa connexion internet.

Le formateur ne saurait être tenu responsable des incidents liés à l'environnement matériel ou domestique du stagiaire.

ARTICLE 3 – DISCIPLINE GÉNÉRALE

Pour garantir le bon déroulement des formations, chaque stagiaire s'engage à :

- Respecter les horaires convenus, et prévenir en cas de retard ou d'absence,
- Adopter une attitude respectueuse envers le formateur,
- Utiliser un langage approprié et professionnel,
- Ne pas enregistrer, reproduire ou diffuser les contenus de formation sans autorisation expresse de BRAINUPDATE.

ARTICLE 4 – ASSIDUITÉ ET SUIVI

Le stagiaire s'engage à suivre la totalité du parcours de formation prévu.

Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais.

Des absences répétées ou non justifiées peuvent entraîner une suspension ou une exclusion de la formation.

BRAINUPDATE met en place un suivi de l'assiduité afin de garantir l'efficacité de la formation.

ARTICLE 5 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

BRAINUPDATE s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD).

Les informations collectées sont utilisées uniquement dans le cadre administratif, pédagogique et légal de la formation.

Le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données conformément à la loi.

ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation, exercices, fichiers et documents remis ou mis à disposition par BRAINUPDATE sont protégés par le droit d'auteur.

Ils sont destinés exclusivement à un usage individuel dans le cadre de la formation suivie.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation en dehors du cadre de la formation est

interdite sans autorisation écrite de BRAINUPDATE.

ARTICLE 7 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement aux règles établies dans le présent règlement pourra faire l'objet de sanctions :

- Avertissement oral,
- Avertissement écrit,
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

La sanction sera notifiée par écrit et motivée. Le stagiaire pourra présenter ses observations avant toute décision d'exclusion.

ARTICLE 8 – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Conformément à l'article L.6352-12 du Code du travail, la désignation de représentants des stagiaires est obligatoire dans les actions collectives de formation.

Étant donné que BRAINUPDATE organise uniquement des formations individuelles, cette disposition n'est pas applicable.

ARTICLE 9 – PUBLICITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du 01/09/2024 et pour une durée indéterminée.

Il est diffusé sur le site internet de BRAINUPDATE avant toute inscription définitive à une formation et doit être accepté par ce dernier.